

Commentaire destiné à LUCIA

NVDEC22 - 1^{er} ENVOI NOV22 - BUREAU D'ETUDES SMART ELECTRICITE

Type : Nouveau contrat

Changement de Fournisseur

Date : 1er décembre 2021

MARCHE

Segment : C2



OFFRE COMMERCIALE

Conditions Particulières de l'offre de fourniture d'électricité

- DESTINATAIRE DE L'OFFRE (obligatoire)

Nom-Prénom : MAUD CLOLUS

Raison sociale : KLAP SOLUTIONS

Adresse : 14 AVENUE DES CHATELETS

Code postal : 22440

Ville : PLOUFRAGAN

N°SIRET : 88491912700016

Code APE :

Tél : 0290520433

Email : maud.clolus@klapsolutions.fr

Coordonnées et correspondance fournisseur

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture d'énergie électrique se fera aux adresses suivantes :

SAS LUCIA

158 allée des Ecureuils

34980 SAINT GELY DU FESC

Tél : 04 67 66 67 68

celine.poutet@lucia-energie.fr

www.lucia-energie.com

- OBJET DE L'OFFRE

LUCIA vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique reconvertible pour l'ensemble de vos sites. Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique
- le transport de l'électricité
- les contributions aux mécanismes métiers
- les services et prestations

Le Contrat Unique de fourniture d'énergie électrique se compose des présentes Conditions Particulières, des Conditions Générales de vente (Version du 1^{er} avril 2022) et de la synthèse des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du Réseau Public de Distribution établies par le Gestionnaire de Réseau. Ces documents sont joints en annexes des présentes Conditions Particulières. En cas de contradiction entre ces différents documents, les dispositions des présentes Conditions Particulières prévalent.

Le Client autorise le Fournisseur à effectuer tous les actes nécessaires auprès du Gestionnaire de Réseau pour la bonne exécution du Contrat et accepte que le Fournisseur souscrive pour son compte les puissances telles que mentionnées dans le présent Contrat.

- SITE DE CONSOMMATION

Identifiant Point de Consommation (PRM) : 30001450866769

GRD : ENEDIS

Adresse : 14 AVENUE LES CHATELETS

Code postal : 22440

Ville : PLOUFRAGAN

Domaine de tension : HTA5

Tarif d'utilisation des réseaux : TURPE HTA/BT Tarifs en vigueur

Segment : C2

Puissance(s) souscrite(s) en kVA : P : 350 HPH : 350 HCH : 350 HPE : 350 HCE : 350

Consommation annuelle estimée : 689.084 KWh

Formule tarifaire : CU

P : 43137

HPH : 218431

HCH : 108122

HPE : 223267

HCE : 96127

Courbe de charge :

- DATE D'EFFET, DUREE DE LA FOURNITURE ET PRIX

☐ Durée : 12 mois

Période : Du 01/01/2023 au 31/12/2023

N° Opération : OP122592

PRM : 30001450866769				
Pointe	HPH	HCH	HPE	HCE
884.92 €/MWh	884.95 €/MWh	304.48 €/MWh	416.74 €/MWh	262.45 €/MWh

Prix moyen* (indicatif) : 555.33 €/MWh

*Le prix moyen est donné à titre indicatif, ce dernier est calculé à partir des consommations fournies par le GRD sur la période des 12 derniers mois.

Pour le Segment C2 :

Obligation de Capacité Prévisionnelle : 2023 : 2.2 GC (1GC = 0,1 MW)

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée ci-dessus sous réserve des dispositions fixées à l'article 11 des Conditions Générales.

- STRUCTURE TARIFAIRE

Le Fournisseur facturera au Client :

1. La fourniture de l'énergie électrique

Le prix mentionné à l'article 4 est une offre « 100 % marché ». Le prix est ferme et hors toutes taxes.

2. Le transport de l'énergie électrique

Conformément à l'article 6 des Conditions Générales, le fournisseur facturera les coûts d'utilisation du réseau au client.

Le prix facturé au client est établi sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client. Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro, l'euro sur le prix facturé au Client.

L'optimisation des coûts d'Acheminement facturés par le Gestionnaire de Réseau est un levier important de réduction du budget global de fourniture d'électricité. Le Fournisseur apportera son expertise pour proposer au Client les puissances et Formules Tarifaires d'Acheminement (FTA) les plus adaptées aux profils de consommation des Sites.

3. Marché de capacité

Les Articles L335-1 à L-335-8 du code de l'énergie instaurent un mécanisme d'obligation de capacité obligeant les fournisseurs à justifier de leur capacité à satisfaire la consommation de leurs clients durant les heures de pointes. Les règles du mécanisme de capacité sont définies à l'article R335-2 du même code. Les fournisseurs doivent acquérir des garanties de capacités auprès d'exploitants de capacités issues d'actifs de production ou d'effacement certifiés.

Afin de prendre en compte l'obligation générée par la consommation du site de la présente offre au cours d'une année de livraison, LUCIA facturera en sus de la consommation du site une contribution de capacité établie selon la formule suivante :

Sites télérelevés (C2):

(Contribution Capacité) $\text{SITE/Année } N = (\text{Obligation de Capacité Prévisionnelle}) \text{ SITE/Année } N \times (\text{Prix Moyen Capacité}) \text{ Année } N$

- (Contribution Capacité) $\text{SITE/Année } N$ exprimé en € : Elle fera l'objet d'une facturation sur la base du nombre de jour de consommation du site ;
- (Obligation de Capacité Prévisionnelle) $\text{SITE/Année } N$ exprimé en GC: le montant de l'obligation de capacité annuelle prévisionnelle du site mentionné à l'article 4 est calculé à partir de l'analyse de la courbe de charge du site de l'année (N-1) ;

Visa Client :

Offre commerciale – Conditions particulières
LUCIA SAS - 158 Allée des Ecureuils - 34980 Saint Gély du Fesc

Visa Fournisseur :

Page 2 sur 6

- (Prix Moyen Capacité) Année N exprimé en €/GC: le prix moyen d'achat des capacités effectué par LUCIA, frais de gestion compris.

À titre indicatif, le Prix Moyen Capacité facturé par LUCIA en 2022 est de 2 848 €/GC.

Ce prix sera révisé chaque année en fonction de l'évolution des prix constatés sur le marché de capacité.

À l'issue de l'année civile N, LUCIA calculera l'obligation de capacité constatée du site à partir de l'analyse de la courbe de charge réalisée de l'année N et exercera le traitement suivant :

- Si l'obligation de capacité constatée annuelle du site est supérieure à l'obligation de capacité prévisionnelle du site, LUCIA facturera la différence entre ces deux obligations, multipliée par le prix de la dernière enchère publique ayant eu lieu au cours de l'année civile N augmenté frais de gestion ;
- Si l'obligation de capacité constatée annuelle du site est inférieure à l'obligation de capacité prévisionnelle du site, LUCIA remboursera au Client la différence entre ces deux obligations, multipliée par le prix de la dernière enchère publique ayant eu lieu au cours de l'année civile N augmenté des frais de gestion.

Sites profilés (C3-C4):

(Contribution Capacité) SITE/Année N = (Besoin en Capacité des Sites Profilés) Année N x (Prix Moyen Capacité) Année N / (Consommation Prévisionnelle des Sites Profilés) Année N

- (Contribution Capacité) SITE/Année N exprimé en €/MWh ;
- (Besoin en Capacité des Sites Profilés) Année N exprimé en GC : besoin en capacité prévisionnel des clients profilés au titre de l'année de livraison N estimé par LUCIA au 31/12/(N-1) + l'écart résultant de la différence entre le besoin en capacité réalisé des clients profilés au titre de l'année de livraison (N-1) et le besoin en capacité prévisionnel des clients profilés au titre de l'année de livraison (N-1) estimé par LUCIA au 31/12/(N-2) ;
- (Prix Moyen Capacité) Année N exprimé en €/GC: le prix moyen d'achat des capacités effectué par LUCIA, frais de gestion compris ;
- (Consommation Prévisionnelle des Sites Profilés) Année N exprimé en MWh: la consommation prévisionnelle de tous les clients profilés au titre de l'année de livraison N estimée par LUCIA au 31/12/(N-1) ;

À titre indicatif, le Prix Moyen Capacité facturé par LUCIA en 2022 est de 4,78 €/MWh.

Ce prix sera révisé chaque année en fonction de l'évolution des prix constatés sur le marché de capacité.

LUCIA pourra répercuter de plein droit au Client dans son prix les évolutions réglementaires du mécanisme de capacité qui lui sont imposées.

4. Certificat d'Économie d'Énergie (CEE)

Par application des articles L221-1 et suivants, de leurs déclinaisons réglementaires prévues aux articles R. 221-1 et suivants du Code de l'énergie, le Fournisseur peut être soumis à des obligations d'économies d'énergies (CEE) au titre des dispositions relatives à la lutte contre l'effet de serre, à la maîtrise de la demande d'énergie.

Afin de prendre en compte l'obligation générée par la consommation du site de la présente offre relevant des catégories soumises à cette obligation pour l'année de livraison N, LUCIA facturera en sus de la consommation mensuelle du site une contribution CEE.

A titre indicatif, le prix de la contribution CEE facturé par LUCIA en 2022 est de 1 €/MWh pour les clients concernés par l'obligation.

LUCIA pourra répercuter de plein droit au Client dans son prix les évolutions réglementaires du volume des obligations d'économies d'énergie qui lui sont imposées.

Ce prix sera révisé chaque année en fonction de l'évolution des prix constatés sur le marché et de l'évolution de l'obligation du fournisseur LUCIA.

5. Taxes, contributions et redevances

Le prix ne comprend pas le coût proportionnel au soutirage physique payé à RTE, actuellement fixé à 0 €/MWh. Toute évolution de ce coût sera entièrement répercutée au Client.

Le fournisseur facturera également au client, conformément aux Conditions Générales de Ventes toutes les taxes, contributions et redevances dont la CSPE, les taxes locales, la CTA, la TVA et tout impôt, redevance ou contribution, quels qu'ils soient.

- ENGAGEMENT DU CLIENT

1. Information du fournisseur sur les événements affectant sensiblement la consommation du site

Le Client s'engage tout au long de la fourniture à informer le Fournisseur (contact@lucia-energie.fr) au plus tard en J-1 à 9h00 de la survenance de tout événement qui serait susceptible de modifier de manière significative son profil de consommation (arrêts techniques, jours ouvrés non travaillés, mise en service de nouveaux équipements...).

Le Client s'engage à acquérir auprès du Fournisseur l'ensemble de l'approvisionnement du Site en Electricité pour la durée contractuelle retenue.

2. Engagement de consommation

Le client ne prend aucun engagement de consommation

- FACTURATION - MODALITES DE REGLEMENT

Une facture correspondant à la consommation du mois M sera émise durant le mois M+1. Elle sera établie sur la base des données transmises par le gestionnaire de réseau. Le paiement se fera par prélèvement automatique 30 jours après la date d'émission de la facture ou par virement.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autre formalités et selon la réglementation en vigueur, à l'application de pénalités de retard et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement.

En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services pourront demander l'interruption de la fourniture après rappels écrits valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent, suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue des prestations de votre Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet de celui-ci.

- SERVICE (COMPRIS DANS L'OFFRE)

1. Optimisation du Transport

Notre objectif : Nous vous proposons de mettre en évidence les possibilités d'optimisation de vos factures d'électricité en analysant et en préconisant l'adaptation précise de vos contrats d'électricité (transport) à vos besoins réels.

Dans ce contexte, nous effectuerons une étude détaillée et complète, qui permettra de mettre en évidence la possibilité d'une économie prévisionnelle annuelle.

Le montant de ce gain prévisionnel estimé sera calculé en fonction des données de consommation qui nous auront été transmises.

Cette étude comprend :

- L'intégration de vos données de consommation
- La valorisation contractuelle (données et statistiques par site)
- L'étude contractuelle par site.
- L'élaboration du rapport final.

2. Espace client LUCIA

Le fournisseur met à votre disposition un Espace Client sécurisé personnel « Mon compte » accessible sur www.lucia-energie.fr permettant au client de disposer de fonctionnalité de gestion de son contrat et site de consommation.

Mon contrat

- consulter mes consommations
- afficher mon contrat
- éditer ou consulter un document
- souscrire un nouveau service



Mes factures

- consulter mes factures
- payer mes factures
- modifier mon adresse d'envoi des factures
- mensualiser mes factures
- gérer mes coordonnées bancaires



Mes alertes

- modifier mes alertes



Mes demandes

- suivre mes demandes
- créer une autre demande
- suivre mon activité



– CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA FOURNITURE

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre.
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture d'énergie électrique.

– VALIDITE DE L'OFFRE

Cette offre est valable jusqu'au **jeudi 1er décembre 2022 à 16 heures**.

En cas d'événement affectant de façon importante et imprévisible les prix des énergies ayant une influence sur la détermination du prix mentionné à l'article 4, LUCIA pourra retirer la présente offre avant sa date limite de validité, dans le cas où le Client n'a pas déjà adressé par courriel à LUCIA le présent Contrat signé, sans qu'aucune indemnité ne soit due par LUCIA. La décision de LUCIA de retirer l'offre sera notifiée au Client par courriel.

L'Offre de la SAS LUCIA se compose des présentes et des Conditions Générales de vente du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix, la durée et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales de vente.

La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

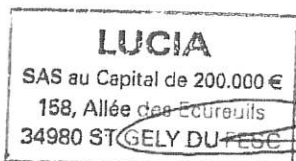
Le Client s'engage à remettre, au plus tard un mois avant le Début de la fourniture, l'ensemble des documents administratifs nécessaires à la mise en œuvre et à la facturation du Contrat y compris, le cas échéant, la garantie financière de solvabilité.

Après acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique

Pour LUCIA SAS

Nom du signataire : Christophe FOUGERAY

Fonction : Directeur



– ACCEPTATION DE L'OFFRE

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir la présente offre par courriel datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

A. Ploufragan le 1-12-22

Pour le client

Nom :

Titre :

klap

KLAP France

SAS au capital de 8 500 000 €

14 Avenue des Châtelets - 22440 PLOUFRAGAN

N° TVA FR89884919127

RCS de Saint-Brieuc - Siret 684 919 127 000 18

Signature précédée de la mention : « Bon pour souscription »